



Syndicat Local **FO Justice** CP MOULINS-YZEURE

## Encore une "vraie rumeur" à Moulins

Encore une fois, à Moulins, la rumeur court que la nouvelle Adjointe Administrative, arrive en détachement suite à une erreur du DRH (qui, soit dit en passant, est en poste depuis plus de 15 ans, ce qui est déjà un exploit en soi), aurait obtenu un poste tout frais, créé sur mesure uniquement pour elle. Bien sûr, cela s'est fait sans laisser la moindre chance aux administratifs de cet établissement de changer de poste ou de service, car le DRH a donné sa parole, et quand le DRH donne sa parole, c'est sacré.....

C'est complètement inadmissible et, si "la rumeur" dit vrai, c'est encore plus honteux car maintenant, la magouille ne se cache même plus à Moulins. Il est inacceptable que des décisions aussi importantes soient prises sans aucune transparence ni consultation des personnes concernées. Le manque de considération pour les administratifs en place est profondément choquant. Ce qui est encore plus troublant, c'est que cette situation, bien que connue de tous, n'est pas prise en compte par la direction.

**Pire encore, elle semble même l'affirmer.**

Mais bon, il est toujours possible que **FO Justice** se trompe et que cette rumeur ne soit qu'une exagération hein.., après tout, qui sommes-nous pour douter de l'infailibilité de notre cher DRH? Cependant, il est impératif que des mesures soient prises pour rectifier cette injustice, heu.... rumeur.

**La transparence et l'équité doivent être au cœur de toutes les décisions Mr le DRH!!!!**

**«Le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 organise au sein des trois versants de la fonction publique l'obligation de publicité des créations et vacances d'emplois»**

Les emplois permanents pourvus par contrat pour une durée inférieure à un an ne font l'objet d'aucune obligation de publicité (*a contrario*: article 1<sup>er</sup> du décret du 28 décembre 2018, précité). **Les emplois non permanents de la fonction publique** et les emplois de droit privés ne sont pas au nombre de ceux qui doivent faire l'objet d'une déclaration sur le site précité, à l'occasion d'une vacance ou d'une création.

Nous sommes certains que la direction de Moulins respectera les consignes, étant les représentants du ministère de la Justice. Les règles sont faites pour être suivies, après tout. Et si, par un incroyable hasard, elles ne l'étaient pas, le directeur interrégional s'assurera que tout rentre dans l'ordre. Donc, cette histoire restera au stade de simples rumeurs.

Le malaise dans notre profession est déjà trop présent, un 'faisant fonction' de DRH n'est pas exempté des règles obligatoires ni des principes de bon sens, tout comme un départ en retraite. Il est impératif que chacun respecte les normes établies pour garantir le bon fonctionnement de notre organisation.

**Ignorer ces règles ou les contourner ne fera qu'aggraver la situation, alors, n'en rajoutez pas!**

SL **FO Justice** Moulins-Yzeure  
Le 8 juillet 2024

